

Le 08/02/2022, à Périgny.

Chères familles,

Vous avez inscrit votre ou vos enfants pendant les prochaines vacances d'hiver qui vont se dérouler du :

**Lundi 14 au vendredi 25 février 2022 à l'accueil de loisirs de Péri'Jeunesse
de 7h30 à 18h30.**

L'accès à Péri'Jeunesse est sécurisé dans le cadre du Plan Vigipirate, pour accéder aux locaux vous devez composer un code sur le digicode installé à la porte d'entrée : **à récupérer auprès du secrétariat**

Merci de ne pas le divulguer à votre ou vos enfants.

**N'oubliez pas de fournir 2 masques par jour pour les enfants de 6 ans
et plus scolarisés en élémentaire.**

INFORMATIONS LIEES AU PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole mis en place par notre ministère de tutelle pendant cette période de vacances sera différent de ce qui s'est passé ces derniers jours sur le temps scolaire et le temps périscolaire aussi bien pour vous que pour nous. Il est donc important que vous ayez un maximum d'informations.

Un grand nombre d'enfants ont déjà contracté la COVID 19 depuis décembre 2021. Mais tous ne l'on pas encore eu.... C'est pourquoi, nous vous demandons d'être vigilant sur l'état de santé de votre ou vos enfants.

En cas de fièvre ou de symptômes de la Covid 19, votre enfant ne pourra pas être accueilli. Il faudra en informer immédiatement l'équipe de direction.

Afin d'évaluer au mieux la situation, nous souhaitons avoir connaissance avant le début des vacances, si votre ou vos enfants ont eu la COVID 19 ses deux derniers mois. Cette information d'ordre médicale est collectée dans l'unique but de gérer plus facilement le contact-tracing à venir. Cela nous permettra de gagner en réactivité lors de la confirmation d'un cas, car les enfants ayant contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois (de date à date) ne seront pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

**Je vous invite donc à nous transmettre l'attestation sur l'honneur
confirmant que votre enfant a eu la Covid 19, il y a moins de 2 mois.**

Cette attestation est à télécharger dans le portail famille dans l'onglet ACCUEIL /
consulter les documents et à nous renvoyer par mail signée.

Dans le cas où votre enfant n'a pas encore contracté la Covid 19, vous devrez suivre les préconisations suivantes :

* **Un enfant cas positif (moins de 12 ans)** devra respecter une période d'isolement de 7 jours pleins après le début des signes ou à la date du prélèvement positif. La levée de l'isolement est possible à J5 avec un résultat d'un test antigénique négatif, et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 heures.

Si le test réalisé à J5 est positif ou en l'absence de réalisation de ce dernier, l'isolement est de 7 jours au total. Il n'est pas demandé la réalisation d'un nouveau test à J7.

* **Un enfant cas contact à risque** : les enfants d'un même groupe d'âge seront considérés cas contact de l'enfant positif. L'éviction temporaire des enfants de ce même groupe sera nécessaire dans l'attente de la réalisation **d'un premier test antigénique ou RT-PCR, dont le résultat doit être négatif pour poursuivre les activités de l'accueil de loisirs.**

Une surveillance par autotest à J2 et J4 devra ensuite être observée après la date du premier test diagnostique.

En tant que responsable légal, vous recevrez une attestation sur l'honneur justifiant que votre enfant est cas contact. Cette attestation vous permettra de vous faire délivrer gratuitement des autotests pour J2 et J4. Si votre enfant est négatif au premier test vous devriez remplir une attestation sur l'honneur de contact à risque (à télécharger dans le portail famille dans l'onglet ACCUEIL / consulter les documents) à remettre en main à la personne d'accueil, lors de du retour de votre enfant.

**Association Péri'Jeunesse - 5 bis, rue Châteaurenard 17180 Périgny
05 46 45 16 49 - peri.jeunesse@hotmail.fr**

A défaut d'information, votre enfant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après le respect de la période d'isolement requise pour les cas confirmés.

* **En cas d'apparition d'un cluster** : un cluster sera considéré à partir de trois cas confirmés issus de fratries différentes sur 7 jours consécutifs, l'accueil de loisirs sera fermé (pour une durée de 7 jours). Ce qui vous l'avez compris sera un véritable challenge à relever compte tenu de la situation actuelle.

La conduite à tenir présentée ci-dessus ne concerne que les contacts à risque identifiés au sein de l'Accueil de loisirs de Péri'Jeunesse. En effet, les enfants contacts à risque dans la sphère privée devront suivre les conduites à tenir en population générale.

En espérant que toutes ces informations vous permettront de comprendre au mieux les conditions et les contraintes qui nous sont imposées pour ces prochaines vacances.

Toute l'équipe de direction et les animateurs vont tout mettre en œuvre pour accueillir vos enfants dans de bonnes conditions aussi bien pour vous garantir un moyen de garde, aussi bien d'un point de vue pédagogique.

Je vous remercie d'avance pour votre compréhension, et reste disponible si besoin.
Cordialement,

Coralie SERER JOUBERT

Directrice

PÉRI'JEUNESSE

5 BIS, Rue Châteaurenard

17180 PÉRIGNY

Tél: 05 46 45 16 49 / 06 75 67 18 27

Courriel: peri.jeunesse@hotmail.fr

Blog: www.perijeunesse.com

Facebook : <https://www.facebook.com/PeriJeunesse/>